



CH-3003 Berne, OFT

Aux destinataires conformément à la liste de
distribution séparée

Référence du dossier: 521/2009-04-02/181

Votre référence:

Notre référence: get

Dossier traité par: Thomas Gedeon

Berne, le 06 avril 2009

Consultation externe

Perfectionnement des dispositions techniques ferroviaires et des ordonnances relatives à l'aménagement des transports publics en fonction des besoins de personnes handicapées

Invitation à prendre position sur les projets de révision

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions techniques de l'ordonnance sur les chemins de fer (OCF¹) et des dispositions d'exécution ad hoc (DE-OCF²) font actuellement l'objet d'une révision importante. Par le présent courrier, je vous présente donc les projets en question pour prise de position.

[Vous pouvez télécharger les projets de modification, y compris les commentaires ainsi que le formulaire pour votre prise de position directement sur le site Internet de l'OFT :](#)

www.bav.admin.ch → Actualités → Consultation en cours → Révision OCF / DE-OCF

La révision comprend essentiellement des adaptations et des compléments dans les domaines des ouvrages de génie civil, de la voie, des installations de sécurité, des applications télématiques, des systèmes d'avertissement des personnes, des véhicules et des installations électriques. Son but est de prendre en compte l'état actuel de la technique.

¹ RS 742.141.1

² RS 742.141.11



Référence du dossier: 521/2009-04-02/181

Par ailleurs, la révision vise des améliorations structurelles. L'OCF contient désormais davantage d'objectifs de protection, ce qui favorise l'application de solutions sur mesure et améliore l'harmonisation avec la réglementation technique ferroviaire (RTE) et avec d'autres règlements et normes ferroviaires. Les concrétisations dans les dispositions d'exécution subordonnées servent aussi à accélérer la procédure et sécuriser les planifications.

Les ordonnances relatives aux aménagements des transports publics en fonction des besoins des handicapés (OTHand³ et OETHand⁴) subissent également quelques modifications de ce fait ; c'est pourquoi nous les mettons en consultation en même temps que le projet de révision de l'OCF / des DE-OCF, cela principalement pour des raisons pratiques puisque les modifications en rapport avec la matière sont peu nombreuses.

Il s'agit de promulguer toutes les prescriptions d'ici à la fin de 2009 et de les faire entrer en force le 1^{er} juillet 2010. Les nouvelles dispositions n'ont un effet rétroactif sur les ouvrages que si les différentes dispositions l'établissent clairement.

Veillez nous faire parvenir votre prise de position écrite sur les projets susmentionnés d'ici au **mercredi 3 juin 2009 au plus tard**.

Dans vos prises de position, veuillez également commenter dans quelle mesure les projets de révision se répercutent financièrement sur votre entreprise ou organisation.

Sans réponse de votre part d'ici à la date indiquée, nous partirons du principe que vous n'avez pas d'objection à formuler concernant les modifications prévues.

Nous vous saurions gré d'utiliser le formulaire prévu et de retourner votre prise de position à l'adresse suivante:

Office fédéral des transports

M. Max Friedli, directeur

3003 Berne

La saisie électronique de votre prise de position à l'aide du formulaire prévu à cet effet nous facilite grandement l'évaluation des résultats de la consultation. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir envoyer votre prise de position par courriel à l'adresse électronique suivante:

thomas.gedeon@bav.admin.ch

³ Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics, RS 151.34

⁴ Ordonnance du DETEC concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics, RS 151.342



Référence du dossier: 521/2009-04-02/181

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes suivantes se tiennent volontiers à votre disposition:

Généralités, droit:

Monsieur Thomas Gedeon, tél. 031 324 05 24, thomas.gedeon@bav.admin.ch.

Technique de construction:

Monsieur Rolf Guldenfels, tél. 031 323 07 16, rolf.guldenfels@bav.admin.ch.

Installations de sécurité, applications télématiques, systèmes d'avertissement des personnes:

Monsieur Hanspeter Baumann, tél. 031 323 12 65, hanspeter.baumann@bav.admin.ch

Véhicules:

Monsieur Daniel Kiener, tél. 031 323 13 46, daniel.kiener@bav.admin.ch

Installations électriques:

Monsieur Hermann Willi, tél. 031 323 55 04, hermann.willi@bav.admin.ch

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Office fédéral des transports

Max Friedli, directeur

Annexes disponibles sur le site internet de l'OFT (www.bav.admin.ch → Actualités → Consultation en cours → Révision OCF / DE-OCF):

- Projet de prescriptions de l'OCF, des DE-OCF, de l'OTHand et de l'OETHand
- Vue d'ensemble des principales nouveautés / modifications (ci-jointe en allemand, en français ou en italien)
- Commentaires sur les modifications des différentes dispositions (ci-joints en allemand)
- Formulaire pour les prises de position

Liste de distribution: séparée